

Sujet : [INTERNET]

De : Michel POILANE <michelpoilane@orange.fr>

Date : 13/12/2021 12:35

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

— Pièces jointes : —

Scan 2.pdf	557 Ko
Scan 3.pdf	551 Ko
Scan 4.pdf	563 Ko
Scan.pdf	549 Ko

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

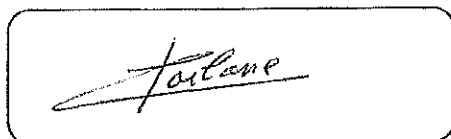
Nom : POILANE Prénom : Michel

Adresse : 29, rue de Chameaux 44 640 St-Jean de Beaucourt

Mail : michelpoilane@orange.fr

Téléphone : 02.40.65.74.28

Signature :



Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

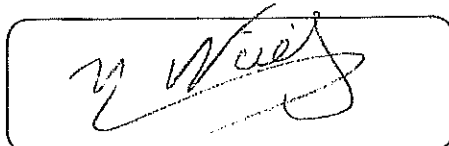
Nom : *N.A.E.L.* Prénom : *Yves*

Adresse : *34, Av. du Fontainebleau* *45, Rue St. Martin*

Mail :

Téléphone :

Signature :



Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

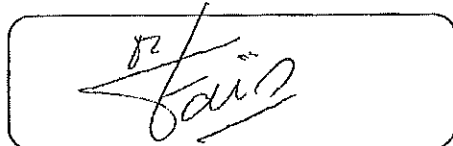
Nom : FAIS Prénom : Richard

Adresse : 12 rue Emmanuel Nocquard 44610 Inde

Mail : fais.michael@yahoo.fr

Téléphone : 06.64.24.87.46

Signature :



Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

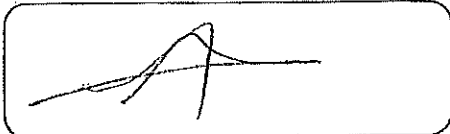
Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : GUIHO Prénom : Nichol

Adresse : 3 rue des Aubépines

Mail : michelguiho@wanadoo.fr

Téléphone :

Signature : 

Destinataires :
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »
Copie à secrtaire@carrelets-charentais.com

Sujet : [INTERNET] enquête publique pour l'extension de la Réserve naturelle nationale des marais d'Yves

De : Louise Declerck

Date : 13/12/2021 12:23

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Par ce message, j'affirme mon soutien au projet d'extension de la Réserve naturelle nationale des marais d'Yves, située en Charente-Maritime. Le passage de 188 à 1206 hectares me semble une bonne disposition quand on sait l'importance des zones humides dans la régulation climatique et l'hébergement très riche d'une faune et flore inféodées à ces milieux.

Ce milieu naturel fragile mérite toute notre attention et mérite largement qu'on y prenne soin.

En espérant voir ce projet d'extension se réaliser, je vous remercie pour votre lecture et la prise en compte de mon avis dans l'annexe de l'enquête publique.

Bien à vous,

Louise DECLERCK

Sujet : [INTERNET] Extension de la réserve naturelle de la baie d'Yves

De : Annie Javerzac <ajaverzac@yahoo.com>

Date : 13/12/2021 11:33

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Je soutiens cette extension pour assurer la préservation de la faune et la flore aquatique et "terrestre", sans problème de mon côté avec les restrictions convenues.

Comme c'est le cas aujourd'hui dans le périmètre actuel de la Réserve, il y aura sans doute des visites organisées qui nous donnerons un accès accompagné et éducatif sur une zone que nous connaissons mal.

Donc, pas de problème.

Annie Javerzac
Chatellaillon-Plage

Sujet : [INTERNET] Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves - Enquête publique - 13/12 11h20

De : "Jean-Charles KOENIG" <Jean-Charles.Koenig@laposte.net>

Date : 13/12/2021 11:21

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Copie à : "ROBLIN Didier" <mairie-yves@wanadoo.fr>, "COIRIER Daniel" <mairie@fouras-les-bains.fr>

Mortagne, le lundi 13 décembre 2021,

11h20

Objet : pétitions 471 à 480

**Monsieur le Préfet de Charente Maritime,
Monsieur le Maire de Fouras les Bains,
Monsieur le Maire de Yves,
Monsieur le Président de la Commission d'enquête publique,**

Je vous prie de trouver en pièces jointes les pétitions relatives au Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves qui m'ont été remises à votre intention par :

- M. Gérard HOREL
- M. Gérard INGUENEAU
- M. Gilbert RIAUDEL
- M. Gilles MARFIL
- M. Gilles PREVOST
- M. Guillaume ROUY
- M. Guy LE BOURDIEC
- M. Jacques POUZET
- M. Jean VAX
- M. Jean-Louis BONDON

Je vous en souhaite bonne réception,

Cordialement,

**Jean-Charles KOENIG
21 rue Jean PERRY - Mortagne
17290 THAIRE D'AUNIS
Mobile :+33 (0)6 12 18 02 07**

— Pièces jointes : —

Gérard HOREL.pdf	74,3 Ko
Gérard INGUENEAU.pdf	80,1 Ko
Gilbert RIAUDEL.pdf	104 Ko

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos ancêtres, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

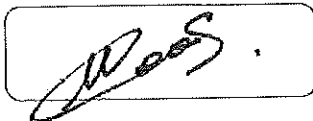
Nom : HOUEL Prénom : gérard

Adresse : Dompierre / mer

Mai :

Téléphone :

Signature :



Destinataires : copie à secrtaire@carrelets-charentais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui a priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'issue suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

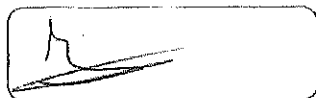
Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : INGUENEAU Prénom : Gérard
Adresse : 19 rue de Saint, 17310 Chataillon
Mail : famille.ingueneau.wanadoo.fr
Téléphone : 0546.29.23.14

Signature :



Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envlr-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

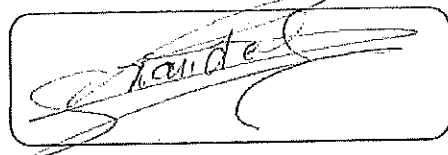
Nom : RIAUDEL Prénom : Gilbert

Adresse : 110 avenue Gambetta 17300 ROCHÉFORT

Mail : gilbert.riaudel@efmail.com

Téléphone :

Signature :



Date,
08 décembre 2021

Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

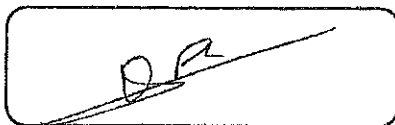
Nom : MARFIL Prénom : G. P.

Adresse : 24 rue des Calcaires FOUGERES 16170 RAYILLAC

Mail : gilla.marfil@orange.fr

Téléphone : 06 85 61 36 22

Signature :



Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui a priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos ancêtres, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit « chemin des douaniers » permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

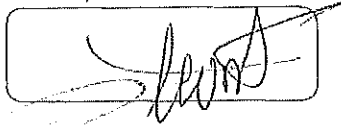
Nom : PREVOST Prénom : GILLES

Adresse : 66 AVE de la Cabane de SABLES

Mail : LES Bonnetoux -

Téléphone : 06 71 86 00 60

Signature :



Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

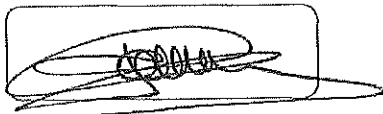
Nom : Rouy Prénom : Guillaume

Adresse : 3 rue de Zetting

Mail : guillaume.rouy@acmarais.fr

Téléphone : 06 61 94 15 59

Signature :



Destinataires : copie à secretaire@carraiets-charentais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

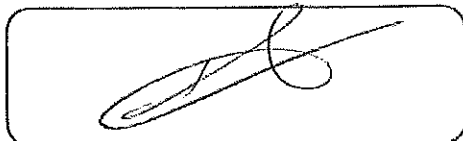
Nom : LE BOURDIEC..... Prénom : GUY.....

Adresse : 5 Avenue des 3 canons Yves 17340

Mail :

Téléphone : 06 71 24 11 68.....

Signature :



Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charonnais.com

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui a priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos ancêtres, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : POUZET Prénom : Jacques
Adresse : 5, Rue Telex Bridault Maso La Rochelle
Mail :
Téléphone : 06 81 87 01 24

Signature :



Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envlr-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministère de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous défendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

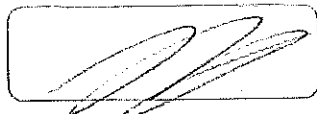
Nom : LAX Prénom : Jean

Adresse : 2, C. Sureau de Mauléon

Mail : Sijda.vax@orange.fr

Téléphone : 06 23 73 91 09

Signature :



Destinataires : copie à secrtaire@carralets-charentais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pre17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marln, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : BONJOUR Prénom : JEAN LOUIS

Adresse : 26, rue de la Roche 17430 ST HIPPOLYTE

Mail :

Téléphone : 06 29 69 34 12

Signature :



Destinataires ; copie à secretaire@carralets-charentais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envlr-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Sujet : [INTERNET] Extension de la réserve naturelle du marais d'Yves

De : Pizzanelli Annie <annie17300@orange.fr>

Date : 13/12/2021 11:21

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Madame, Monsieur les commissaires enquêteurs,

Je souhaite donner un avis favorable à cette extension. Il me semble qu'en ces périodes de forte disparition d'espèces sauvages et de mise à mal de la biodiversité, cette extension arrive à point.

Pour valoir ce que de droit,

Annonciade PIZZANELLI

Sujet : [INTERNET] Re: enquête publique concernant l'extension de la RNN du Marais d'Yves
De : Alain Seigneurin <alain.seigneurin@univ-lr.fr>
Date : 13/12/2021 11:17
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je suis Pour l'extension de la RNN du marais d'Yves

Alain Seigneurin (Enseignant chercheur à La Rochelle université)

et j'habite 34 rue marcel pagnol La Rochelle

Le 13/12/2021 à 09:44, Alain Seigneurin a écrit :

je suis pour l'extension de la RNN du marais d'Yves

Alain Seigneurin

Sujet : [INTERNET] Extension de la RNN du marais d'Yves

De : olivier Rollet <olivier.rollet38@gmail.com>

Date : 13/12/2021 11:09

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Par le présent mail, je vous fais part de mon soutien au projet d'extension de la réserve naturelle nationale du marais d'Yves en raison des forts enjeux écologiques présents sur ces nouvelles zones tant au niveau faunistique, que floristique que pour les habitats.

Cordialement.

--

Olivier Rollet

Enseignant-Naturaliste

06 15 41 96 52

olivier.rollet38@gmail.com

Sujet : [INTERNET] EXTENSION DU MARAIS D'YVES

De : Claire Pargny <clpargny@gmail.com>

Date : 13/12/2021 11:02

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je suis favorable à l'extension du Marais d'Yves, et au renforcement de la préservation de ce patrimoine littoral.

Je compte sur votre action soutenue pour représenter cette option.

Claire PARGNY MALLIE

Sujet : [INTERNET] Favorable au projet d'extension de la réserve naturelle nationale du marais d'Yves

De : ludovic.pepin@laposte.net

Date : 13/12/2021 10:42

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

bonjour,

Veillez trouver en pièce jointe mon avis favorable au projet d'extension de la réserve naturelle du marais d'Yves

Cordialement,

Pépin Ludovic

— Pièces jointes : —

avis favorable.odt

20,7 Ko

Bonjour,

Étant né à la Rochelle et vivant près de la côte, à environ 15km de la Baie d'Yves, je suis un amoureux de notre littoral, de ses paysages, de sa faune et de sa flore, depuis plus de 30 ans. Au fil du temps j'ai, malheureusement, assisté à la dégradation de notre patrimoine naturel par l'urbanisation et l'artificialisation du trait de côte.

Passionné d'ornithologie, j'ai pour habitude de venir observer les oiseaux, principalement les oiseaux d'eau, sur le littoral entre la Rochelle et Rochefort. La réserve naturelle du marais d'Yves, positionnée sur un axe migratoire important, constitue l'un des derniers reposoir à marée haute pour ces oiseaux que j'ai eu le bonheur d'observer à plusieurs reprises lors de visites sur la réserve. Aujourd'hui ce site est menacé par le réchauffement climatique et la montée des eaux. La digue de protection contre l'océan qui sera construite sur la réserve, en plus de détruire plusieurs hectares de milieux naturels rares et riches en biodiversité, ne permettra pas, de par son emplacement, de protéger la majeure partie de la réserve qui subira les futures submersions marines. A terme, ce site remarquable risque de se trouver profondément modifié par ces submersions et la montée des eaux. Cela entraînera la disparition de nombreux habitats et la réserve perdra sa fonction de reposoir, sans parler des nombreuses espèces végétales patrimoniales, du très rare Crapaud à couteaux, du tout aussi rare Leste à grands stigmas et j'en passe qui seront eux aussi amenés à disparaître.

Pour toutes ces raisons et pour pouvoir transmettre à nos enfants et aux futures générations un patrimoine naturel et paysager exceptionnel, je suis FAVORABLE à l'extension de la réserve naturelle nationale du marais d'Yves. Cela permettra de recréer et de protéger ces milieux, qui seront détruits par la digue ou submergés par l'océan et d'offrir un nouveau reposoir aux oiseaux.

De plus, après avoir pris le temps de lire certains avis sur le site de la préfecture, j'ai remarqué qu'il circule une pétition (défavorable au projet) qui contient pas mal de fausses informations sur l'extension de la réserve. Je trouve dommage que plusieurs personnes se soient exprimées sur la base d'informations erronées.

Merci d'avance pour votre attention et de prendre en compte mon avis.

Cordialement,
Pépin Ludovic

Sujet : [INTERNET] Extension réserve naturelle d'Yves

De : william braynas <wbraynas@hotmail.fr>

Date : 13/12/2021 10:41

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Par le présent courriel, je vous indique mon soutien à l'extension de la réserve naturelle nationale des marais d'Yves, qui vise à porter sa surface à 1206 hectares contre 188 actuellement, en incluant notamment une partie de la baie.

Je vous remercie par avance d'annexer mon avis au registre d'enquête.

Cordialement
William Braynas

Envoyé à partir de Courrier pour Windows

Sujet : [INTERNET] Extension Réserve naturelle d'Yves

De : A B <alinebraynas@gmail.com>

Date : 13/12/2021 10:40

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Par le présent courriel, je vous indique mon soutien à l'extension de la réserve naturelle nationale des marais d'Yves, qui vise à porter sa surface à 1206 hectares contre 188 actuellement, en incluant notamment une partie de la baie.

Je vous remercie par avance d'annexer mon avis au registre d'enquête.

Cordialement

Aline Braynas

Sujet : [INTERNET] Enquête publique pour l'extension de la réserve naturelle d'Yves : Favorable

De : Julien Julien <hauru1@hotmail.fr>

Date : 13/12/2021 10:20

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour

habitant de Charente-Maritime et usagé du littoral il me paraît fondamental de mieux prendre en compte la nature et la biodiversité.

Je suis donc favorable à l'extension de la réserve naturelle du marais d'Yves.

Sujet : [INTERNET] Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves - Enquête publique -

De : "Gmail JCK" <koenig.jeancharles@gmail.com>

Date : 13/12/2021 09:59

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Copie à : "ROBLIN Didier" <mairie-yves@wanadoo.fr>, "COIRIER Daniel" <mairie@fouras-les-bains.fr>

Thairé d'Aunis, lundi 13 décembre

2021, 9h57

Monsieur le Préfet de Charente Maritime,
Monsieur le Maire de Fouras les Bains,
Monsieur le Maire de Yves,
Monsieur le Président de la commission d'enquête publique,

J'ai été interpellé à plusieurs reprises sur le thème de la "pertinence des pétitions" et je souhaite partager avec vous les quelques observations suivantes :

- 1) il semblerait que la multiplication d' "avis identiques" transmis à la commission d'enquête aurait "moins de poids" que des contributions moins nombreuses mais présentant des points de vue différents dont la variété contribuerait à permettre à la commission d'enrichir sa réflexion et d'améliorer la qualité et l'exhaustivité de son rapport. Rappelons ici que l'objectif de ceux qui se sont exprimés n'est pas d'améliorer ce rapport mais de se faire entendre.
- 2) pour avoir essayé sans grand succès - en pièce jointe un des quelques rares avis argumentés - d'obtenir des avis structurés et construits à proposer à la commission, je me suis vite rendu compte qu'une proportion non négligeable (pour rester charitable) de nos concitoyens, pour des raisons qui leur appartiennent, ont des difficultés pour atteindre cet objectif et exprimer de façon organisée leurs inquiétudes, leur mécontentement ou leur soutien au projet.
- 3) C'est la raison pour laquelle je me suis résolu, à regret, à proposer à mes correspondants un texte dans lequel ils se reconnaissent et qui traduise au mieux leur sentiment sur le projet : bref, une "pétition"... J'ajoute que pour avoir scanné des centaines de pétitions, un certain nombre (toujours pour rester compréhensif) de nos concitoyens éprouvent même une difficulté à écrire lisiblement, dans l'ordre proposé, leurs noms et prénoms. Il faut souvent avoir recours à l'adresse-mail, plus fiable pour une raison simple : toute erreur entraîne une sanction – dont personne ne se plaint jamais – immédiate et impitoyable.
- 4) Ceci étant dit, les uns comme les autres ont participé à cette enquête à leur manière. Ils bénéficient des mêmes droits que tous les citoyens de ce pays et il m'a semblé juste de les aider à les faire valoir.
- 5) S'agissant de la variété des points de vue attendue, il est un peu tard ! A ce stade d'un projet déjà largement abouti (malgré les étonnantes insuffisances de méthode évoquées dans l'excellente analyse critique de Michel De CAUWER, en pièce jointe), tardivement mis à la disposition du public le 29 octobre "au fond" du site de la

préfecture et étonnamment absent des sites officiels des deux communes concernées, il n'est plus temps de participer à son élaboration mais de se prononcer sur son opportunité au vu des conséquences de son éventuelle mise en oeuvre. Les signataires des différentes pétitions ne font rien d'autre et c'est leur droit. J'ajoute que ces pétitions ont au moins le mérite de souligner une difficulté majeure du projet en termes de remise en cause de libertés publiques et de proposer une solution. Il en va différemment des avis de soutien ou d'opposition qui se prononcent "pour" ou "contre" le projet sans autre forme de procès...

6) Sur le point de la "multitude d'avis identiques", il n'est pas inutile de rappeler que l'un des fondements essentiels du pacte démocratique est précisément adossé à cette notion. Le citoyen appelé à voter dépose dans l'urne un bulletin pré-imprimé, une "pétition" en somme, sur lequel il lui est strictement interdit d'ajouter commentaire, critique ou suggestion. C'est ensuite le décompte de millions de bulletins, tous identiques pour chaque option proposée au choix des électeurs, qui détermine la "majorité" emportée par une liste, un parti, une personne, un(e) Président(e) ou, les jours de chance, une idée...

7) Pour terminer, j'ai pu constater autour de ce projet un niveau de participation qui m'a paru nettement inhabituel et qu'il serait imprudent de réduire à la seule expression d'un nombre nécessairement limité de points de vue. Cette enquête a amené des centaines, des milliers de personnes à prendre position par écrit, sur internet et en venant rencontrer les enquêteurs de la commission pour le public local.

Là encore, le nombre a toute son importance : n'en pas tenir compte serait irréaliste voire dangereux. Pour ma part, c'est la première fois que je vois une commission d'enquête aussi "populaire" ...

Je n'évoque que pour mémoire le fait que, à 9h57 le 13 décembre, à trois jours de la clôture de l'enquête publique, le détail des "Observations" recueillies sur le site de la préfecture reste arrêté au 6 décembre à 21h44 ...

Cordialement,

Jean-Charles KOENIG

Secrétaire

"les Carrelets Charentais"

21 rue Jean PERRY - Mortagne

17290 THAIRÉ D'AUNIS

Mobile :+33 (0)6 12 18 02 07

Retraité de la fonction publique d'état après 42 ans de services.

Ex. Chef d'établissement de l'Éducation Nationale de 1997 à 2009

Ex. Fonctionnaire de l'Éducation détaché auprès du Ministère des Affaires

Étrangères pour des missions de service public à :

- Port au Prince, Haïti de 1975 à 1978, - Washington, USA, de 1986 à 1992

- Rome, Italie de 1992 à 1997, - Hong-Kong de 1967 à 1969

— Pièces jointes : _____

21_Cla_Courr_25-11_Exte_Argum_Yve.pdf

873 Ko

Famille PALERMO.pdf

133 Ko

AVIS NEGATIF sur le projet d'extension de la réserve naturelle nationale du marais d'Yves

Après lecture des 7 tomes de la note d'étude du projet d'extension de la réserve naturelle du marais d'Yves, et échanges avec les interlocuteurs de l'enquête publique je conclus que l'extension de la réserve actuelle n'est pas suffisamment justifiée.

J'explique ci-dessous les raisons

I. Couche réglementaire.

Une couche supplémentaire de réglementation n'est pas nécessaire. **Les attendus des zonages actuels suffisent à l'atteinte des objectifs.**

A. Objectifs

- Objectif de l'extension
Le projet d'extension de la réserve naturelle nationale du marais d'Yves répond au besoin de création d'une zone de quiétude pour les espèces au sein d'un espace littoral de plus en plus contraint par les activités humaines.
- Objectif d'une Réserve Nationale :
Une réserve naturelle nationale a pour objectif de protéger à long terme les espaces, espèces et objets géologiques rares ou caractéristiques, ainsi que de milieux naturels fonctionnels et représentatifs de la diversité biologique en France.
- Objectif d'une zone NATURA 2000 :
Un site classé Natura 2000 a pour objectif d'enrayer l'érosion de la biodiversité. Il se doit d'être déjà organisé et structuré pour assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe.

Force est de constater que le classement en zone Natura 2000 est largement suffisant pour atteindre les objectifs écologiques attendus du projet d'extension. Dans le cas contraire, étant donné l'ancienneté du classement en zone Natura 2000, personne ne pourrait comprendre pourquoi il n'est pas organisé et déjà structuré pour assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés. Les objectifs d'un classement en Réserve n'apporte rien de plus.

Par contre, mettre cette zone d'extension de la RNN actuelle en Réserve reviendrait, sans modifier les objectifs, à **restreindre définitivement les libertés fondamentales** de ses acteurs de proximités et locaux (. Et cela sans aucune compensation.

Notre époque est de plus en plus judiciaire, et superposer réglementations sur réglementations ne peut avoir qu'un effet néfaste et contesté par les exclus. Trop de réglementations nuit à son efficacité et sa compréhension (il arrive même qu'elles puissent se contredire). Il faut rappeler qu'une des clés de la réussite à long terme d'une zone Natura 2000 est l'**adhésion des partenaires locaux** et particulièrement des propriétaires et gestionnaires¹.


B. Zone d'emprunt

Vis-à-vis de la zone d'emprunt plus particulièrement, lors de la construction de la digue, il n'avait pas été jugé nécessaire de mettre la zone d'emprunt dans une Réserve Nationale. Sa mise en œuvre se doit d'être conforme à un cahier des charges² validé et suivi par des experts scientifiques. La classification actuelle et le respect du cahier des charges devraient se suffire à eux-mêmes, pour l'atteinte des objectif Natura 2000, donc des objectifs de l'extension de la RNN.

Si ce n'est pas le cas cela veut dire que soit le cahier des charges de la zone d'emprunt n'était pas suffisant, ou n'a pas été respecté, soit l'étude d'impact a été sous-évaluée. **Dans les 2 cas c'est grave et non acceptable.**

Si la cause de l'inclusion dans la Réserve Nationale permet de résoudre un problème du financement de l'entretien et la gestion de cette zone, **c'est encore plus grave et significatif.**

Mettre la zone d'emprunt, qui est une zone de compensation écologique consentie à cause de la construction de la digue, en Réserve n'est pas, à mon avis, justifiable.



¹ Source : L'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN)

² Cahier des charges non inclus dans le dossier de projet d'extension et demandé en préfecture et à la maison du département.

AVIS NEGATIF sur le projet d'extension de la réserve naturelle nationale du marais d'Yves

II. Surdimensionnement :

Nul ne peut nier le besoin d'une surveillance de l'écosystème et pallier aux risques de disparition des habitats. Néanmoins, le projet me paraît surdimensionné par rapport aux problèmes à résoudre.

A la lecture du dossier du projet d'extension de la réserve naturelle du marais d'Yves je constate que :

- La bio-évaluation globale du site d'étude ne montre pas d'état global des fonctionnalités écologiques dégradées. La notation la plus basse est « faible à modéré » sur une parcelle qui a un niveau de complémentarité faible avec la RNN.
- 570 espèces auraient été recensées sur la zone d'étude, mais les tableaux présentés montrent que moins de 5% seraient menacées. Le problème à résoudre est donc de protéger ces 5% menacés. Les 95% restants se maintiennent avec les protections existantes.
- Rien dans ce dossier ne précise pourquoi il faudrait constituer une Réserve Nationale pour mettre en œuvre les préconisations techniques nécessaires pour anéantir les menaces sur les 5% menacés.

Est-ce qu'il faut accaparer environ 1000 ha dont plus de 150ha de terres agricoles (incluant la zone d'emprunt) pour régler le problème des 5% d'espèces menacées ? L'extension de la Réserve naturelle est une solution de facilité qui prive immédiatement de leur droits les acteurs locaux et s'accapare sans compensation ces denrées rares que sont les terres agricoles.

Il serait préférable au lieu de contraindre encore plus les acteurs locaux, **d'étudier des actions écologiques ponctuelles** qui résolvent les problèmes, comme des passages à faune sous les voiries actuelles dont la pertinence et la faisabilité reste à étudier. Pour cela la **concertation avec les acteurs et partenaires locaux est primordiale**. Les médecins ont bien compris qu'une anesthésie locale est moins dangereuse et onéreuse qu'une anesthésie générale.

Il n'y a pas besoin de s'accaparer définitivement des surfaces importantes pour mener à bien temporairement des actions ponctuelles.

III. Compensation

Accroître la RNN actuelle en Réserve revient à **restreindre définitivement les libertés fondamentales** des acteurs locaux.

Même si des négociations ont commencé, elles n'ont pas permis de conclure sur les sujets litigieux. Sans disposer du dernier compte rendu, dont, entre autres, sur :

- L'intégration de la zone d'emprunt dans l'extension de la RNN
- L'équilibre cynégétique perturbé par ces extensions
- La gestion avec les acteurs locaux de la zone d'emprunt.
- Les incidences socio-économiques sur les communes concernées.

Le projet d'extension de la réserve naturelle du marais d'Yves est en contradiction avec les **objectifs nationaux de restreindre les consommations de terres agricoles**. Le projet d'extension de la RNN et la construction de la digue (hors cadre de cette consultation) consomment plus de 150 ha de terres agricoles. Au niveau national, la France cherche à limiter la consommation de terres agricoles. Seule une compensation écologique (zone d'emprunt) a été actée. Et cette compensation a été acquise avec le décret autorisant la construction de la digue.

Dans le cadre de l'extension de la RNN, les négociations sont toujours en cours pour définir les éventuelles compensations pour les collectivités locales, les agriculteurs, les propriétaires, les riverains, les promeneurs, chasseurs, pêcheurs. Celles-ci sont toujours en cours d'étude. Pourquoi cette différence d'approche ? **Y aurait-il 2 poids, 2 mesures dans le traitement des compensations ?**

Ces négociations sur les compensations sont d'autant plus difficiles que le projet d'extension ne définit ni des objectifs chiffrés et mesurables à atteindre, ni les moyens nécessaires pour les atteindre. Ni les éventuelles clauses de revoyure en cas d'évolution de la réglementation.

Décréter l'extension de la Réserve reviendrait à **fermer la porte aux négociations**, à radicaliser les négociateurs.

Il ne doit pas être décidé de supprimer irrémédiablement des libertés fondamentales sans que les négociations sur les éventuelles compensations n'aient abouti.

Pour être partagée, les acteurs et partenaires locaux et de proximité doivent adhérer, et non pas subir.



AVIS NEGATIF sur le projet d'extension de la réserve naturelle nationale du marais d'Yves

IV. Consensus.

Nul ne peut douter de la sensibilisation de chacun à l'enjeu écologique auquel nous avons à faire face. Il est primordial que cet enjeu soit partagé et non monopolisé par un dicta idéologique jupitérien.

Que ce soit dans les sites classés en réserve naturelle ou celles en zone Natura 2000, ils se doivent d'être gérés par un organisme local en concertation avec les acteurs du territoire. Les acteurs des territoires se sont aussi les élus locaux, les propriétaires, locataires, les associations locales. Bref tous ceux qui font vivre le territoire.

Le rapport Stratégie Nationale pour les aires protégées 2030 rappelle que la gouvernance **des aires protégées devra conforter l'implication des acteurs locaux** dans leur gestion et favoriser les processus participatifs. La gouvernance doit être ouverte à l'ensemble des parties prenantes (élus, acteurs économiques, associations, usagers, citoyens, etc.). **Il y a nécessité de consensus.**

Le dossier de présentation de ce projet d'extension de la réserve naturelle du marais d'Yves ne contient pas d'élément qui démontre cette approche de consensus avec les élus de proximité, les associations locales. Par contre il **garantit** une privation de libertés fondamentales.

L'être humain fait partie de la biodiversité, de l'écosystème. Concevoir une zone, où la vie humaine serait à peine tolérée, équivaut à créer un déséquilibre de l'écosystème, de la biodiversité. C'est une raison de plus, pour garder l'équilibre, pour qu'un consensus sur les règles d'usage de la zone avec les élus et acteurs de proximité soit obtenu.

Le projet tel que présenté, est clivant et non rassembleur. C'est exactement l'inverse des attendus d'une zone Natura 2000, des Réserves et de la Stratégie Nationale. Il doit être modifié.

V. Etude d'impact

D'après le dossier, le projet d'extension de la réserve naturelle nationale du marais d'Yves répond au besoin de création d'une zone de quiétude pour les espèces au sein d'un espace littoral de plus en plus contraint par les activités humaines. **Ce besoin a été identifié suite au projet de création d'une digue de retrait contre les submersions marines** qui sera édifiée au cœur de l'actuelle réserve naturelle courant 2022 et qui impactera des habitats et des espèces à haute valeur patrimoniale.

Cela démontre la **faiblesse de l'étude d'impact du précédent dossier** de création de la digue de retrait contre les submersions. **Cette situation est inadmissible.** Il faut prendre en compte ce retour d'expérience. L'étude d'impact de ce projet se doit d'être plus consistante et garantisse qu'aucune nouvelle extension ou réglementation ne découlerait de l'extension.

Il en va de la crédibilité de l'Etat et du Maître d'œuvre.

A. Non suivi des recommandations du CSRPN

Dans son 2nd avis favorable du 16 janvier 2020, le CSRPN donne son aval au projet d'extension en mettant en avant certains commentaires :

- L'impact de la digue et la prise en compte de la nouvelle configuration de la réserve actuelle ne sont pas présentés dans l'avant-projet.
- D'autre part, un bilan en termes de perte/gain de la biodiversité consécutifs à ce nouveau périmètre permettrait une meilleure évaluation du projet.

L'avis du CSRPN est favorable au projet d'extension de la réserve **moyennant certaines recommandations.**

Force est de constater que certaines de celles-ci, entre autres sur les études d'impact ou le bilan en termes de perte/gain, n'ont pas été faites ou communiquées.

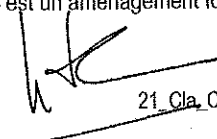
Si ces recommandations n'ont pas été suivies, l'extension de la RNN ne peut pas être décrétée.

Ces documents sont peut-être primordiaux pour définir les compensations en cours de discussions.

B. Etude Préalable (article D112-1-19 du CRPM):

Des terres agricoles étant impactées par le projet d'extension, l'article D112-1-19 est applicable.

- Le projet répond au critère 45 de l'annexe de l'article R 122-2. C'est un aménagement foncier (annexe 10).



AVIS NEGATIF sur le projet d'extension de la réserve naturelle nationale du marais d'Yves

- Le projet a une emprise située en tout ou partie sur une zone agricole ou naturelle.
- Le projet impacte une surface > 5ha (seuil retenu dans notre département).

L'étude préalable du projet d'extension de la réserve naturelle aurait dû contenir entre autres :

- Étude des effets positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole du territoire. Évaluation de l'impact sur l'emploi. Évaluation financière globale des impacts (y compris les effets cumulés avec d'autres projets connus).
- Mesures envisagées et retenues pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet.
- Prise en compte des bénéfices, pour l'économie agricole du territoire concerné, qui pourront résulter des procédures d'aménagement foncier (L121-1 du CRPM).
- Le cas échéant, mesures de compensation collective envisagées pour consolider l'économie agricole du territoire, l'évaluation de leur coût et les modalités de leur mise en œuvre.

Ces études et mesures ne sont pas incluses dans le dossier du projet d'extension. Pourquoi ?

C. Les incidences de ce projet d'extension sont sous évalués

▪ Tome 4 : I.1 Démographie

Les conclusions de ce chapitre sont sans relation avec le contenu du paragraphe. Néanmoins on peut conclure que, étant donné les contraintes, la mise en œuvre d'une zone de quiétude pour la biodiversité sur le territoire fera fuir tous les entrepreneurs potentiels sur celui-ci (en particulier celle de la commune d'Yves qui deviendra soit un village dortoir, soit un village périssant). Il n'est prévu aucun potentiel de développement pour les villages.

- Est cela que le projet veut ?
- Comment affirmer que cela correspond à un développement socio-économique ?
- Est-il prévu de dédommager les riverains des désordres / inconvénient ?

▪ Tome 4 : I.2 Le foncier

Dire que le projet n'aura aucune incidence sur le foncier est un peu réducteur. Le projet est liberticide vis-à-vis du foncier. Les propriétaires privés ne peuvent vendre qu'au Conseil Départemental. En limitant drastiquement l'offre et la demande, le prix du foncier n'est plus négociable. En changeant et régulant les pratiques agricoles le projet bride les prix des exploitations/entreprises agricoles.

- Si cela n'est pas une perte de liberté, qu'est-ce que c'est ?
- Comment affirmer que cela correspond à un développement socio-économique ?

▪ Tome 4 : II.2 Le rôle économique de la réserve naturelle

Le rôle économique de l'extension de la réserve n'est pas démontré. La démonstration d'un rôle économique ne peut pas se limiter à la simple énumération des quelques dépenses avec comme seul revenus pour payer ses dépenses, les deniers publics. Il est même précisé dans le dossier qu'afin d'assurer la gestion de cet espace, il sera nécessaire de réviser à la hausse la dotation courante. Ces dotations ne sont pas pérennes et mêmes certaines ne sont pas encore votées.

- Le projet doit démontrer sa viabilité économique à moyen ou long terme.
- Le Département, la Région, la France, les collectivités peuvent-elles accepter un projet quoi qu'il en coûte ?

De plus comme le précise le dossier il faut noter que le secteur est engagé dans une opération Grand Site « Estuaire de la Charente-Arsenal de Rochefort - Charente-Maritime » qui poursuit, entre autres, comme objectif de **favoriser le développement socio-économique local dans le respect des habitants.**

- Rien dans ce dossier ne démontre le développement socio-économique de la zone d'extension.

▪ Tome 4 : III.2 L'agriculture

Le projet n'a pas de projet autre que de **détruire** l'agriculture existante. Le projet envisage non seulement la suppression de terres agricoles, mais aussi une agriculture de subvention (l'argent est facile quand ce n'est le sien) ou de culture régulée. Pour le moment car il est bien précisé dans le dossier de prévoir des évolutions prochaines dans la réglementation.

- Est-ce notre agriculture de demain ? Celle voulu par le Département, la Région ?



AVIS NEGATIF sur le projet d'extension de la réserve naturelle nationale du marais d'Yves

▪ Tome 4 : III.3 La pêche professionnelle

Le projet présente un dossier non finalisé : Des enquêtes (ARP) sont en cours auprès des pêcheurs et pourront préciser les données de fréquentation (période et récurrence de la fréquentation, éléments sur les volumes pêchés, etc).

La pêche professionnelle embarquée pourra être autorisée par le préfet compétent en fonction des résultats de l'ARP, après avis du conseil scientifique de la réserve et du conseil de gestion du parc naturel marin.

- Il y a lieu d'attendre les conclusions des enquêtes pour affirmer que le projet d'extension aura donc une incidence limitée sur l'activité actuelle de pêche professionnelle.
- Il est surprenant que le préfet compétent ne demande pas l'avis des pêcheurs.

▪ Tome 4 : IV.1 La pêche au carrelet

Ce qui est proposé pour la pêche au carrelet ne peut être acceptable. S'il faut demander un accord de la DDTM à chaque fois que l'on veut entretenir le carrelet, il est à craindre que les utilisateurs de ces carrelets, au lieu d'être pro-actif, limite cet entretien au minimum. Surtout s'ils ne peuvent pas y accéder simplement.

▪ Tome 4 : IV.2 La chasse

Interdire la chasse créera un déséquilibre sur l'ensemble du territoire qui n'est ni mesuré, ni présenté, ni identifié. On verra plus tard. La seule solution proposée est la création d'une énième comité Théodule et de réveiller le préfet dès qu'un sanglier apparaîtra.

Le sanglier est, paraît-il, régulé sur la RNN actuelle par son gestionnaire. Qu'en sera-t-il demain ? 130 sangliers tués par les chasseurs l'an dernier sur la zone environnante. S'il n'y a plus de chasseur, qui viendra aider pour les battues administratives ?

- Pas de solution réaliste présentée autre qu'un accord reste à trouver.

▪ Tome 4 IV.5 La randonnée pédestre, vélo et équestre

L'écosystème inclus l'être humain et son activité, les promeneurs, les personnes locales, de proximité vont être muselés, comme leurs animaux de compagnie, sur des sentiers balisés conformément à un plan de circulation intégré au plan de gestion de la réserve. Ainsi l'accès piéton sera restreint, même interdit sur la majorité du territoire.

Les chiens seront muselés en laisse (alors qu'on laisse les prédateurs chasser et proliférer en liberté). On se demande quand nos animaux de compagnie pourront courir en toute liberté.

- Est-ce qu'une Réserve doit d'être un espace réservé à certains privilégiés qui ne partageront pas leur privilège ?

Les éventuelles incivilités de certains doivent se gérer par l'éducation et pas la perte de liberté de tous les autres.

Le dossier est donc très incomplet. La qualité de l'étude d'impact est primordiale pour la crédibilité et l'adhésion par tous au projet d'extension de la réserve naturelle nationale du marais d'Yves.

VI. Critère socio-économique

A. Autofinancement

Dans son rapport d'étude sur la diversité des organismes gestionnaires de Juin 2018, Réserves Naturelles de France met en avant que la mobilisation de moyens financiers est un véritable enjeu pour tous les organismes gestionnaires. Une enquête menée par RNF en 2014 a révélé que « seulement » 60,5 % du budget des RNN provenaient des dotations des autorités de classement. La capacité à mobiliser d'autres sources de financement devient de plus en plus nécessaire pour assurer une bonne gestion. Le besoin d'un autofinancement est nécessaire. 43 % de la part d'autofinancement des RN est apporté par les collectivités gestionnaires de RNN (Donc de nos impôts).

Réserves Naturelles de France ajoute que ce sont surtout les changements politiques importants, les ruptures, qui peuvent provoquer des problèmes de continuité dans la gestion.

Il est donc nécessaire que, avant séquestration des terres et des libertés fondamentales, les promoteurs du projet d'extension de la réserve naturelle nationale du marais d'Yves expliquent les engagements mis en place pour assurer l'autofinancement. Dans le dossier du projet il n'y a rien sur ce sujet.

AVIS NEGATIF sur le projet d'extension de la réserve naturelle nationale du marais d'Yves

B. ETP

Dans le portrait socio-économique diffusé par Réserves Naturelles de France en 2017, il est fait état que sur 221 organismes gestionnaires interrogés pour analyser les résultats des activités socio-économiques présentes sur les réserves naturelles 511 équivalents temps pleins ont été créés. Soit environ 2.3 ETP par Réserve Naturelle.

La RNN actuelle dispose déjà de 4 ETP à elle seule. Pour être acceptable, le projet d'extension de la réserve naturelle nationale du marais d'Yves devrait préciser pourquoi la RNN actuelle a besoin de 1.7 ETP de plus que la moyenne nationale, alors que sa surface actuelle est très inférieure à la moyenne nationale des surfaces de RNN. Il est également surprenant qu'elle affiche qu'en cas d'extension elle envisage des embauches supplémentaires, alors qu'elle est déjà en surnombre.

Quand on sait que la dotation courante est calculée selon une « classe de surface » de la RNN, que notre époque est de plus en plus judiciarisée, certains malintentionnés pourraient rapidement extrapoler que la vraie raison du besoin d'extension est de détourner l'argent public vers la RNN ou son gestionnaire.

Avant toute décision il me paraît nécessaire de disposer d'une analyse plus approfondie démontrant que les deniers de l'Etat (nos impôts) seront utilisés d'une manière optimisée. Pour un consensus il n'est pas possible de s'entendre répondre que les dotations permettront le financement (demain on rase gratis).

VII. Objectifs et responsabilités

Tel qu'il est proposé le projet d'extension de la réserve naturelle nationale du marais d'Yves n'est jamais précis sur les actions qui vont être menées, sur les objectifs quantifiés et mesurables à atteindre.

Les objectifs ne sont **que hypothèses et espérances**. Les oiseaux pourraient se reposer sur cette zone de quiétude. Comment adhérer à des objectifs aussi flous et si peu concrets.

Le projet devrait être plus engageant et responsabilisant. Le projet ne définit pas les responsables qui devront rendre des comptes en cas d'échec.

Ce sont nos libertés fondamentales et notre argent qui sont en jeux. Un minimum de garantie s'impose avant toute décision.

VIII. Conclusions

Face à l'enjeu écologique mondial il est nécessaire de tous participer aux efforts à faire. Tous les acteurs de l'écologie, dont les élus et acteurs de proximité, associations de proximité, propriétaires, riverains, s'accordent de la nécessité d'adhésion de tous. C'est le succès pour atteindre les objectifs Natura 2000.


Or le dossier du projet d'extension de la réserve naturelle nationale du marais d'Yves est trop incomplet pour susciter l'adhésion. Son approche macroscopique et imposée, le présente comme liberticide, clivant, non optimisé sur de nombreux sujets et non responsabilisant.

Je demande son report et l'étude de solutions alternatives afin que chacun puisse adhérer.

Michel de Cauwer

Le 10 décembre 2021

Contact : bdfr@orange.fr



M et Mme Antonio PALERMO
M Julien PRATA
Mme Sabine PALERMO
M Enzo CASTELLUCCI - PALERMO
4bis rue des cormorans
Le Marouillet
17340 Yves

Yves, le 11 décembre 2021

A l'attention du Commissaire enquêteur sur l'agrandissement de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves

Monsieur Le Commissaire,

Nous voulons par la présente exprimer notre **TOTAL DESACCORD** sur le projet d'extension de la RNN de la Baie et du Marais d'Yves, soumis à l'enquête publique actuellement.

L'objectif de cette extension porte sur l'interdiction d'accéder à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras.

La RNN du marais d'Yves a été créée par décret du Ministre de l'Environnement du 28 août 1981 suite à une première enquête publique en 1980. Cette réserve occupe d'ores et déjà une surface de 192 ha. Or dans le projet soumis à enquête, cette surface serait multipliée par 6 voire 7 soit environ 1300 ha ?

Protéger la biodiversité ? Bien sûr, ce qu'ont fait nos ascendants qui ont su respecter et préserver nos espaces côtiers.

Mais cette protection ne doit en aucun cas interdire l'accès à nos plages – or les différentes tempêtes (Martin – Xynthia) très dévastatrices tant pour les habitants que pour la faune et la flore, ont permis la mise en place de différents plans d'Actions en vue de protéger ce littoral. Notamment le PAPI dont certaines préconisations ne sont toujours pas réalisées, d'ailleurs...

Enfin un nouveau PPRL (Plan de Prévention des Risques Littoraux) d'Yves a été récemment approuvé par arrêté préfectoral du 22 juillet 2019 !

Tant l'arrêté de création de la RNN de la baie d'Yves, que les autres Plans susvisés prévoient de très nombreuses actions de protection. Cependant le PPRL 2019 précise la **possibilité de « créer et/ou de restaurer des cheminements piétons et pistes cyclables » le long de ce littoral**, en conformité avec les règlements en place.

En conséquence, cet espace du littoral doit rester un espace de liberté pour les promeneurs, les pêcheurs... – ces lieux ne peuvent en aucun cas devenir des lieux interdits. Ce qui n'empêche aucunement les scientifiques et autres gardiens d'exercer leurs missions

Nous avons bien noté que les réserves naturelles sont des lieux où la nature est harmonieuse et souvent fragile que nous voulons et devons conserver.

La mission de ces réserves est bien de :

- Protéger
- Gérer
- Sensibiliser

La protection et la gestion ne sont pas des sciences exactes, mais par une réglementation adaptée nous sommes convaincus pouvoir respecter le contexte local.

Les différents plans remplissent déjà les rôles de protection et de gestion sans avoir besoin d'en rajouter.

Quant à la sensibilisation, ce terme englobe les mots « aimer, connaître et respecter » autrement dit faire de la pédagogie - notion à notre sens, déjà faussée par « l'interdiction » ; il vaudrait mieux proposer une pédagogie en permettant une compréhension de cette nature si complexe.

Par ailleurs, Yves, dans laquelle nous avons choisi de vivre avec notre famille depuis 2006, a beaucoup souffert lors des combats pour la libération de la poche de La Rochelle, de septembre 1944 à mai 1945 ;

Qu'en est-il alors de l'accès aux vestiges du Mur de l'Atlantique, les petits blockhaus en ruines, dans le cadre de ce projet d'extension de la RNN ?
Et des sentiers dits « chemin des douaniers » ?

Nous voulions vous faire part de notre attachement à la Nature. Arrivés de la ville de Villejuif (Val de Marne) nous avons toujours mis un point d'honneur à entretenir et décorer notre jardin - nous avons été plusieurs fois récompensés en recevant le 1^{er} prix des Jardins et Maisons fleuris.

A Yves, nous avons gardé cette passion en plantant plus de 50 arbres... nous aimons la Nature mais nous ne pouvons accepter que l'humain soit exclu de cet espace.

Pour nous le respect de la Nature, c'est que l'Homme prenne sa part et soit dans la Nature et qu'il ne s'abstrait pas !

Pour toutes ces raisons, nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'éstran et à la mer sur la Baie d'Yves.

Ont signé : M. Antonio Palermo, Mme Claudine Palermo, M. Julien Prata, Mme Sabine Palermo et M. Enzo Castellucci-Palermo

Sujet : [INTERNET] enquête publique sur l'extension de la réserve des Marais d'Yves

De : TORDJMAN <nattor@orange.fr>

Date : 13/12/2021 09:53

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

je suis favorable à l'extension de la réserve naturelle des marais d'Yves, afin de renforcer la conservation des différents milieux et de leur biodiversité. J'ai eu par le passé l'occasion de la visiter et de comprendre l'intérêt de ses milieux entre autre pour les oiseaux migrateurs. En vous remerciant de prendre en compte mon avis.

Nathalie Tordjman

Sujet : [INTERNET] enquête publique concernant l'extension de la RNN du Marais d'Yves

De : Alain Seigneurin <alain.seigneurin@univ-lr.fr>

Date : 13/12/2021 09:44

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

je suis pour l'extension de la RNN du marais d'Yves

Alain Seigneurin

Sujet : [INTERNET] Enquête publique pour l'extension de la Réserve naturelle nationale des marais d'Yves

De : PHILIPPE CONORD <phconord@aol.com>

Date : 13/12/2021 09:23

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Philippe Conord
12 rue des 4 Puits
17700 Marsais

Je soutiens le projet d'extension de la réserve littorale des marais d'Yves.

C'est un site précieux et paisible pour nous tous.

Déjà bien protégé de nos agressions humaines industrielles, économiques, ce site mérite d'être étendu pour respecter encore plus toutes les espèces et le milieu qui les accueille.

Son extension devrait de plus nous éviter de voir s'installer des champs -soi-disant écologiques- photovoltaïques et/ou éoliens.

Cordialement

Sujet : [INTERNET] Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves - Enquête publique - 13/12 9h20

De : "Gmail JCK" <koenig.jeancharles@gmail.com>

Date : 13/12/2021 09:17

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Copie à : "ROBLIN Didier" <mairie-yves@wanadoo.fr>, "COIRIER Daniel" <mairie@fouras-les-bains.fr>

Mortagne, le lundi 13 décembre 2021,

9h20

Objet : pétitions 461 à 470

**Monsieur le Préfet de Charente Maritime,
Monsieur le Maire de Fouras les Bains,
Monsieur le Maire de Yves,
Monsieur le Président de la Commission d'enquête publique,**

Je vous prie de trouver en pièces jointes les pétitions relatives au Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves qui m'ont été remises à votre intention par :

- M. Alain DEBOUCHAUD-JADOT
- M. Christophe SERGENT
- M. Daniel CORNUEAU
- M. Didier CHAUVIN
- M. Emmanuel JOUY
- M. Fabrice NODIN
- Famille PALERMO
- M. François Xavier DOBLE
- M. Frédéric GRANDJEAN
- M. Gérard CHAUVIN

Je vous en souhaite bonne réception,

Cordialement,

**Jean-Charles KOENIG
21 rue Jean PERRY - Mortagne
17290 THAIRÉ D'AUNIS
Mobile :+33 (0)6 12 18 02 07**

— Pièces jointes : —

Alain DEBOUCHAUD-JADOT.pdf	78,8 Ko
Christophe SERGENT.pdf	76,5 Ko
Daniel CORNUEAU.pdf	77,4 Ko

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministère de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui a priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : DEBOUCHAUD JADOT Prénom : ALAIN

Adresse : 1 rue du Puits

Mail : debuchaud@gmail.com

Téléphone :

Signature :

Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !


Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui a priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : SERGEANT Prénom : CHRISTOPHE
Adresse : Rue Emile Courvaux Apt 202
Mail :
Téléphone : 06 60 39 21 62
Signature : 

Destinataires ; copie à secretaire@carrelets-charentais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos ancêtres, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : CORNUEAU Prénom : DANIEL

Adresse : 6 RUE DES MÉSANGES 17220 STE SOULLE

Mail :

Téléphone : 06 88 33 32 86

Signature :



Destinataires : copie à secretaire@carrejets-charentais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui a priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos ancêtres, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

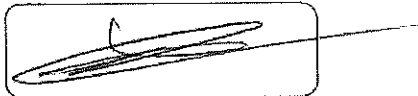
La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : CHMUVEAU Prénom : Xavier
Adresse : 8 rue du Meunier 1720 Clavette
Mail :

Téléphone :

Signature :



Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui a priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos ancêtres, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

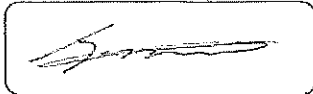
Nom : SOUY Prénom : EMMANUEL

Adresse : 4, Rue de la Fontaine 17290, Haute

Mail :

Téléphone : 06-07-82-79-04

Signature :



Destinataires : copie à secrtaire@carrelets-charentais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui a priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : NOGÈS Prénom : Françoise

Adresse : 113 Bd de la République

Mail : fnoges85@epetec.fr

Téléphone : 06 08 84 81 32

Signature :



Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

M et Mme Antonio PALERMO
M Julien PRATA
Mme Sabine PALERMO
M Enzo CASTELLUCCI - PALERMO
4bis rue des cormorans
Le Marouillet
17340 Yves

Yves, le 11 décembre 2021

A l'attention du Commissaire enquêteur sur l'agrandissement de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves

Monsieur Le Commissaire,

Nous voulons par la présente exprimer notre **TOTAL DESACCORD** sur le projet d'extension de la RNN de la Baie et du Marais d'Yves, soumis à l'enquête publique actuellement.

L'objectif de cette extension porte sur l'interdiction d'accéder à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras.

La RNN du marais d'Yves a été créée par décret du Ministre de l'Environnement du 28 août 1981 suite à une première enquête publique en 1980. Cette réserve occupe d'ores et déjà une surface de 192 ha. Or dans le projet soumis à enquête, cette surface serait multipliée par 6 voire 7 soit environ 1300 ha ?

Protéger la biodiversité ? Bien sûr, ce qu'ont fait nos ascendants qui ont su respecter et préserver nos espaces côtiers.

Mais cette protection ne doit en aucun cas interdire l'accès à nos plages – or les différentes tempêtes (Martin – Xynthia) très dévastatrices tant pour les habitants que pour la faune et la flore, ont permis la mise en place de différents plans d'Actions en vue de protéger ce littoral. Notamment le PAPI dont certaines préconisations ne sont toujours pas réalisées, d'ailleurs...

Enfin un nouveau PPRL (Plan de Prévention des Risques Littoraux) d'Yves a été récemment approuvé par arrêté préfectoral du 22 juillet 2019 !

Tant l'arrêté de création de la RNN de la baie d'Yves, que les autres Plans susvisés prévoient de très nombreuses actions de protection. Cependant le PPRL 2019 précise la **possibilité de « créer et/ou de restaurer des cheminements piétons et pistes cyclables » le long de ce littoral**, en conformité avec les règlements en place.

En conséquence, cet espace du littoral doit rester un espace de liberté pour les promeneurs, les pêcheurs... – ces lieux ne peuvent en aucun cas devenir des lieux interdits. Ce qui n'empêche aucunement les scientifiques et autres gardiens d'exercer leurs missions

Nous avons bien noté que les réserves naturelles sont des lieux où la nature est harmonieuse et souvent fragile que nous voulons et devons conserver.

La mission de ces réserves est bien de :

- Protéger
- Gérer
- Sensibiliser

La protection et la gestion ne sont pas des sciences exactes, mais par une réglementation adaptée nous sommes convaincus pouvoir respecter le contexte local.

Les différents plans remplissent déjà les rôles de protection et de gestion sans avoir besoin d'en rajouter.

Quant à la sensibilisation, ce terme englobe les mots « aimer, connaître et respecter » autrement dit faire de la pédagogie - notion à notre sens, déjà faussée par « l'interdiction » ; il vaudrait mieux proposer une pédagogie en permettant une compréhension de cette nature si complexe.

Par ailleurs, Yves, dans laquelle nous avons choisi de vivre avec notre famille depuis 2006, a beaucoup souffert lors des combats pour la libération de la poche de La Rochelle, de septembre 1944 à mai 1945 ;

Qu'en est-il alors de l'accès aux vestiges du Mur de l'Atlantique, les petits blockhaus en ruines, dans le cadre de ce projet d'extension de la RNN ?
Et des sentiers dits « chemin des douaniers » ?

Nous voulions vous faire part de notre attachement à la Nature. Arrivés de la ville de Villejuif (Val de Marne) nous avons toujours mis un point d'honneur à entretenir et décorer notre jardin - nous avons été plusieurs fois récompensés en recevant le 1^{er} prix des Jardins et Maisons fleuris.

A Yves, nous avons gardé cette passion en plantant plus de 50 arbres... nous aimons la Nature mais nous ne pouvons accepter que l'humain soit exclu de cet espace.

Pour nous le respect de la Nature, c'est que l'Homme prenne sa part et soit dans la Nature et qu'il ne s'abstrait pas !

Pour toutes ces raisons, nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et à la mer sur la Baie d'Yves.

Ont signé : M. Antonio Palermo, Mme Claudine Palermo, M. Julien Prata, Mme Sabine Palermo et M Enzo Castellucci-Palermo

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministère de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

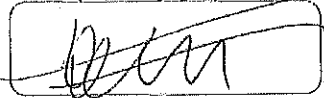
Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos ancêtres, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : DOUBLE Prénom : François Xavy
Adresse : 6 Rue du Château d'Yves 17340 Châtelliers
Mail : frx.double@orange.fr
Téléphone : 06 78 96 18 61
Signature : 

Destinataires : copie à secr@carrolets-charentais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sera aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'échappe suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

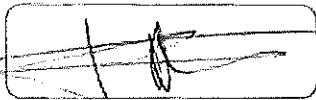
Nom : J. Van de Cann Prénom : F. Leclercq

Adresse : 14 rue Georges Maitland

Mail : fred.leclercq@wanadoo.fr

Téléphone : 06 21 07 08 9 5

Signature :



Destinataires : copie à secrtaire@carrelets-charentais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui a priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos ancêtres, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

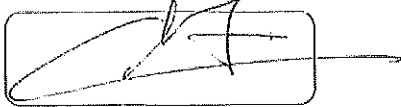
Nom : CHAUVIN Prénom : GERARD

Adresse : 14 RUE DU PERUIS BRÉTON

Mail : ~~g.chauvin@orange.fr~~ g.chauvin@orange.fr

Téléphone : 0672648170

Signature :



Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Sujet : [INTERNET] Enquête publique extension Marais d'Yves

De : Julien Curassier <julien.curassier@gmail.com>

Date : 13/12/2021 09:10

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

A destination du / de la commissaire enquêteur

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du projet d'agrandissement de la réserve naturelle nationale des marais d'Yves, je tiens à vous communiquer mon avis favorable.

En effet, les marais d'Yves présentent une diversité exceptionnelle de milieu et d'espèces associées. Ainsi, plus de 250 espèces d'oiseaux y sont observées, dont un bon nombre présentant un statut de conservation défavorable (Courlis cendré, Barge à queue noire, Avocette élégante, Gorgebleue à miroir blanc etc.). Les marais d'Yves prodiguent en toute saison un habitat indispensable dans le cycle biologique de ces espèces et constituent donc une étape vitale pour des milliers d'oiseaux. Inscrite au sein du réseau des espaces naturels protégés du littoral atlantique, la réserve des marais d'Yves est un lieu d'hivernage d'intérêt international pour les limicoles et anatidés s'y retrouvant en grand nombre (20 000 limicoles et 1 500 anatidés). Menacées par les activités anthropiques, il est essentiel d'offrir un vaste habitat de quiétude pour ces espèces.

La biodiversité des marais d'Yves ne se limite pas aux oiseaux, en effet plus de 574 espèces de plantes sont présentes dont une cinquantaine qualifiées de rares. De même, le pélobate cultripède est l'un des amphibiens les plus rares sur notre territoire et occupe les marais d'Yves.

En égard à l'ensemble de ces observations, je suis favorable à l'extension de la réserve naturelle nationale des marais d'Yves. Il est essentiel d'agrandir la réserve afin d'assurer la pérennité des habitats d'exceptions.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les plus distinguées.

Cordialement

M. Curassier Julien

Sujet : [INTERNET] extension réserve naturelle d'Yves
De : Quentin Esnault <quentin.esnault17@gmail.com>
Date : 13/12/2021 09:01
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

J'apporte un avis favorable à l'extension de la réserve d'Yves, outre les bénéfices qu'apporte cette extension à la biodiversité, le rôle de la réserve sera d'autant plus important pour la conservation du patrimoine local, de la qualité des milieux et des eaux, ainsi que pour l'approche culturelle au près des écoles et des touristes.



Garanti sans virus. www.avast.com

Sujet : [INTERNET] Extension de la réserve des marais d'Yves

De : helene lacroix <lacroix.helene@sfr.fr>

Date : 13/12/2021 08:22

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur

Je souhaite déposer favorablement à l'extension de ce site d'importance nationale voire internationale.

Cette extension des marais d'Yves permettra de renforcer la conservation de la richesse exceptionnelle de ce patrimoine naturel unique en France. Elle apportera de la quiétude pour les oiseaux d'eau car elle est fréquentée par des milliers d'espèces tant avifaune que végétales grâce à la diversité des milieux naturels qui la composent .

Je vous remercie de prendre note de mon avis favorable

E. Lacroix

Sujet : [INTERNET] A l'attention de la Commission d'Enquête (Mairie d'Yves)

De : Joëlle Pichon <pichonjoelle@gmail.com>

Date : 13/12/2021 07:51

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Dans le cadre de l'enquête publique, je suis pour l'extension de la Réserve littorale de Charente maritime, celle naturelle nationale des Marais d'Yves.

Merci et Cordialement,

Joëlle Pichon
9, rue Méjou Bihan
29730 Le Guilvinec

Sujet : [INTERNET] Projet d extension réserve littorale enquête publique

De : Maïa SOUILLET <maiasouillet@hotmail.com>

Date : 13/12/2021 00:03

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Je souhaite participer à l'enquête publique et soutenir favorablement l'extension de la réserve littorale de Charente-maritime dans les Marais d Yves.

Souhaitant que mon avis soit pris en compte, je vous prie de prendre en compte ce mail comme avis.

Cordialement,

Maïa Douillet, habitante de La Rochelle.